

# Le dispositif “Insertion par la mobilité”

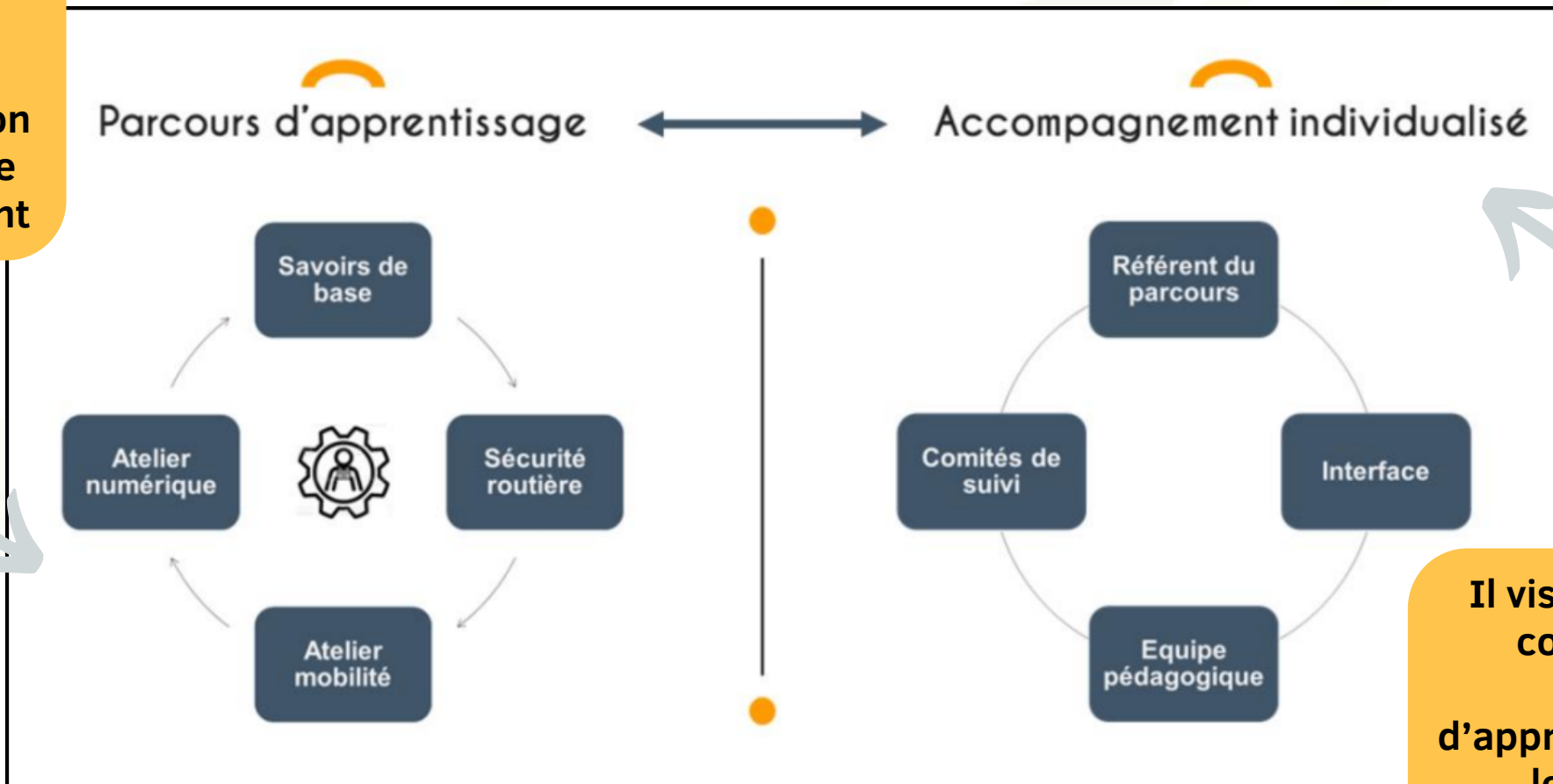


Insertion par  
la mobilité



Le dispositif est à entrées et sorties permanentes et s'organise autour de 2 axes complémentaires :  
le parcours d'apprentissage et l'accompagnement individualisé.

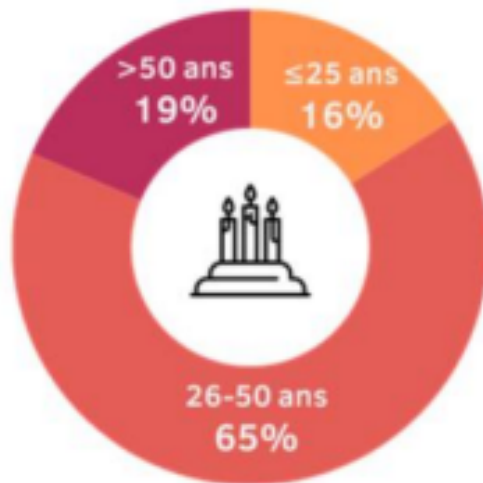
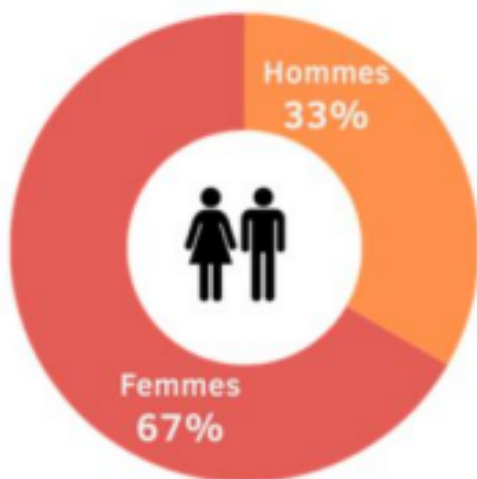
D'une durée initiale de 3 mois, il est individualisé et renouvelable selon la progression de chaque participant



Il vise à mettre en cohérence le parcours d'apprentissage avec le parcours d'insertion de chaque participant

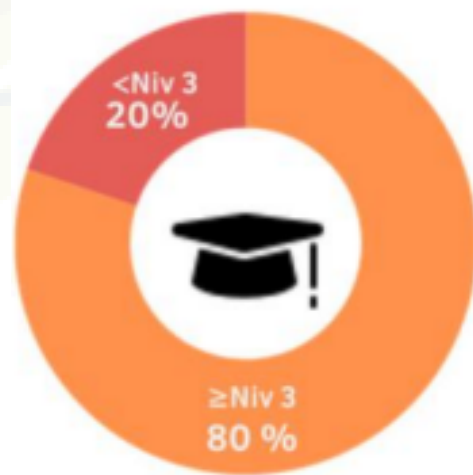
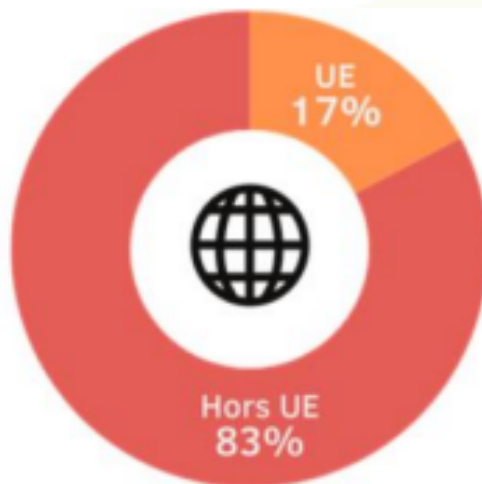
# Données clés 2023

**81**  
participants



*Après une nette augmentation du nombre d'hommes participants en 2022, la répartition hommes/femmes tend à se stabiliser.*

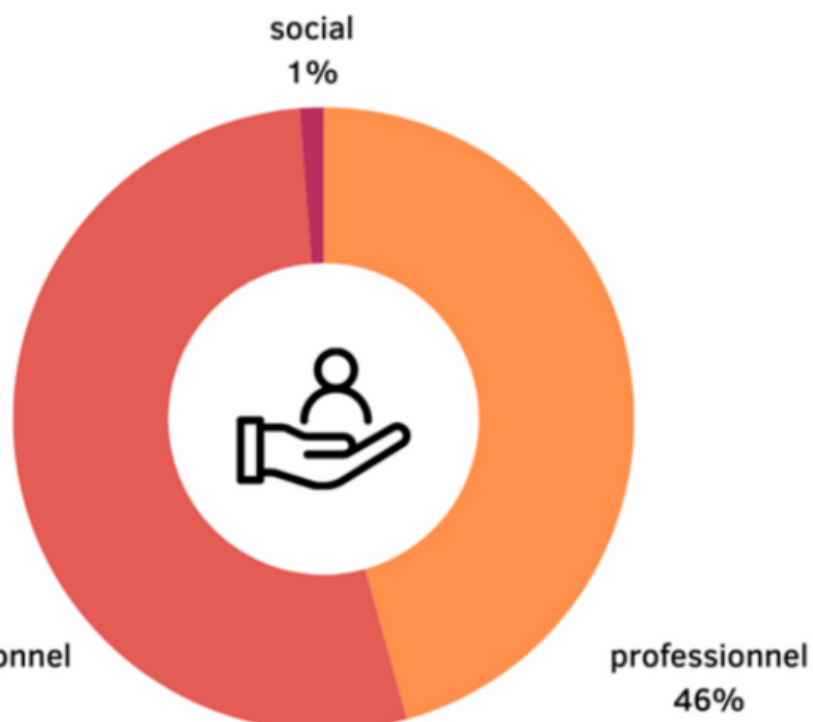
*Les femmes restent donc majoritaires avec environ 2/3 de femmes contre 1/3 d'hommes*



*La part de personnes d'origine étrangère, bien qu'en baisse, est toujours surreprésentée : il s'agit de ressortissants de pays tiers.*

**Le nombre de personnes sans qualification est similaire à 2022 et reste très élevé.**

## L'accompagnement



Toutes les personnes bénéficient d'un accompagnement à leur entrée dans le dispositif. Il est exclusivement de type professionnel ou socioprofessionnel.

L'accompagnement socioprofessionnel (le plus représenté) mobilise plusieurs structures : Plie, Mission locale, IAE et Pôle emploi (en net recul en 2023).

L'accompagnement professionnel est principalement réalisé par Pôle emploi (accompagnement renforcé en majorité et guidé). Les autres structures sont Piétra et Cap emploi.

Près d'1 participant sur 2 bénéficie d'un accompagnement renforcé avec le PLIE ou Pôle emploi.

## Compétences acquises par les bénéficiaires durant leur accompagnement

Le transfert des compétences acquises s'opère de manière plus visible pour la mobilité car les personnes appliquent leurs compétences concrètement dans l'exercice d'une activité professionnelle.

\***Compétences de base** : posséder les savoirs et compétences de base nécessaires pour faire face de manière autonome aux situations courantes de mobilité.

\***Code de la route** : posséder les connaissances et compétences nécessaires pour atteindre le niveau de présentation à l'examen du code de la route.

\***Trajets complexes** : posséder les compétences nécessaires pour réaliser des trajets complexes de manière autonome et adopter un comportement éco mobile.

52%

Compétences de base

48%

Code de la route

55%

Trajets complexes

69%

Etre mobile dans l'emploi

57%

Numérique

57%

Savoir-être

52%

Autonomie

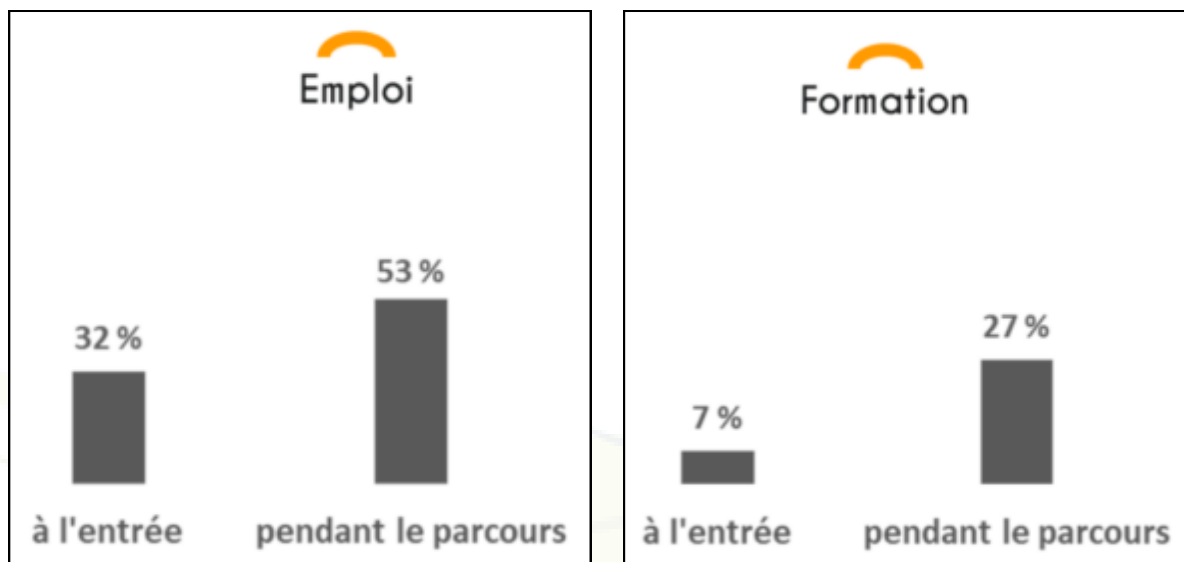
\***Mobilité dans l'emploi** : posséder les compétences nécessaires pour être mobile dans l'exercice d'une activité professionnelle.

\***Numérique** : posséder les compétences essentielles pour être autonome dans les usages de base du numérique et les utiliser pour augmenter sa mobilité.

\***Savoir-être** : posséder les savoir-être nécessaires pour s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

\***Autonomie** : posséder les compétences nécessaires pour être autonome dans les démarches d'insertion.

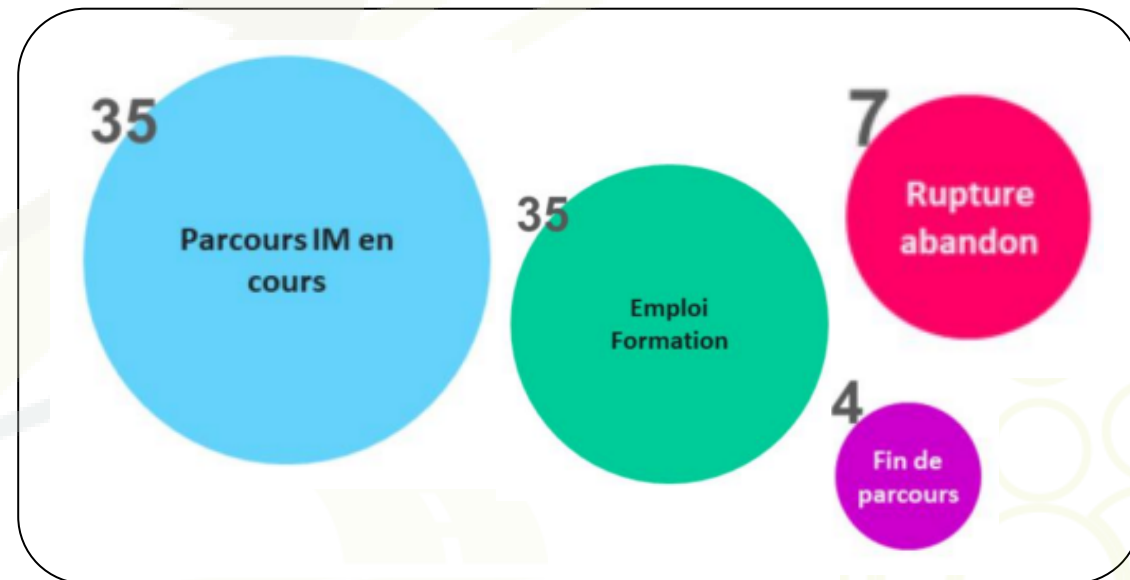
## Reprise d'une activité



Même si le public rencontre des freins à leur insertion, l'emploi reste la priorité pour une très large majorité.

**Ainsi, un retour à l'activité est observé pour 51 personnes.**

## Situation à l'issue de l'action



Au terme de l'accompagnement, sur les 81 personnes admises dans le dispositif :

- 35 sont toujours présentes
- 46 ne sont plus inscrites.

# Les résultats



## Auto-évaluation des participants sur l'amélioration de leur situation

Pourcentage de réponses « beaucoup » ou « totalement »  
46 questionnaires réalisés

